

Recherches sociographiques



Reconversion économique, développement local et mobilisation sociale: le cas de Montréal

Juan-Luis Klein et Jean-Philippe Waaub

Volume 37, numéro 3, 1996

Dynamiques territoriales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057070ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057070ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Klein, J.-L. & Waaub, J.-P. (1996). Reconversion économique, développement local et mobilisation sociale: le cas de Montréal. *Recherches sociographiques*, 37(3), 497–515. <https://doi.org/10.7202/057070ar>

Résumé de l'article

Lors de la reconversion d'espaces industriels, les acteurs sociaux et économiques se confrontent et s'associent selon des modalités de gestion du développement de type post-fordiste caractérisées par le partenariat et la flexibilité. L'analyse porte sur le rôle des acteurs internes et externes dans ce processus qui, bien qu'induit par la globalisation économique, prend des orientations locales précises selon les acteurs en présence et les compromis auxquels ils aboutissent. Les auteurs comparent deux cas de reconversion en cours à Montréal, l'un dans le quartier central de Rosemont et l'autre à Ville Saint-Laurent, proche banlieue industrielle de Montréal. Ces deux cas mettent en action la grande entreprise externe et la communauté locale. Mais ils divergent quant au rôle que joue le milieu. Il en ressort que la mobilisation sociale est déterminante dans l'orientation et les choix des projets de développement local, ce qui a des conséquences sur les acteurs directement concernés et sur la collectivité dans son ensemble.

RECONVERSION ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET MOBILISATION SOCIALE: LE CAS DE MONTRÉAL*

Juan-Luis KLEIN
Jean-Philippe WAAUB

Lors de la reconversion d'espaces industriels, les acteurs sociaux et économiques se confrontent et s'associent selon des modalités de gestion du développement de type post-fordiste caractérisées par le partenariat et la flexibilité. L'analyse porte sur le rôle des acteurs internes et externes dans ce processus qui, bien qu'induit par la globalisation économique, prend des orientations locales précises selon les acteurs en présence et les compromis auxquels ils aboutissent. Les auteurs comparent deux cas de reconversion en cours à Montréal, l'un dans le quartier central de Rosemont et l'autre à Ville Saint-Laurent, proche banlieue industrielle de Montréal. Ces deux cas mettent en action la grande entreprise externe et la communauté locale. Mais ils divergent quant au rôle que joue le milieu. Il en ressort que la mobilisation sociale est déterminante dans l'orientation et les choix des projets de développement local, ce qui a des conséquences sur les acteurs directement concernés et sur la collectivité dans son ensemble.

Intéressés par les options de développement qui s'offrent aux acteurs intervenant dans la reconversion de régions ou de zones industrielles dont la fonction est compromise par le redéploiement des activités productives¹, nous examinerons

* Ce texte est une version révisée et remaniée d'une communication présentée au colloque annuel de l'Association des sciences régionales de langue française tenu à Toulouse au mois d'août 1995. Les auteurs tiennent à remercier le Conseil des recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) pour son appui financier. Ils expriment aussi leur gratitude envers Jean-Marc Fontan, Christian Yaccarini et les deux évaluateurs anonymes pour leurs judicieux commentaires.

1. Sur la notion de redéploiement industriel, voir BOISVERT et HAMEL (1985).

deux expériences en cours dans deux zones importantes de Montréal, deux «friches industrielles» où des acteurs sociaux et économiques endogènes et exogènes, d'origines sociales diverses, se confrontent et s'associent dans des démarches de développement qui révèlent des «compromis sociaux» particuliers². Sorte de grandes mises en scène de la transition vers des modalités de développement de type post-fordiste (BOYER et DURAND, 1993), ces projets de reconversion révèlent l'attitude des acteurs relativement au territoire.

D'abord, nous aborderons le cas de la réaffectation d'un des principaux secteurs du corridor industriel du chemin de fer du Canadien Pacifique, l'un des berceaux de l'industrialisation montréalaise, situé dans le quartier central de Rosemont. Ensuite, nous étudierons la reconversion des terrains de l'ancien aéroport de Cartierville, dont le propriétaire actuel est Bombardier. Ce deuxième cas se situe dans Ville Saint-Laurent, banlieue industrielle de Montréal qui émerge comme un nouveau pôle de l'industrie technologique.

Ces deux expériences ont en commun le fait de mettre en action la grande entreprise externe et la communauté locale autour de la reconversion d'anciens territoires industriels devenus désuets. Mais elles divergent quant au rôle de la communauté locale. Dans le premier cas, celle-ci s'exprime par une mobilisation massive qui oblige les acteurs exogènes, y compris la grande entreprise, à accepter les conditions d'une formule partenariale qu'orientent les porte-parole des forces locales. Dans le deuxième cas, le milieu local, représenté pour l'essentiel par l'institution municipale, est inféodé à la grande entreprise. Nous verrons que, malgré les similitudes, l'issue de ces deux projets diverge et que, paradoxalement, c'est dans le premier cas que la fonction industrielle est sauvagée.

Nous espérons montrer par une analyse comparée que, même si la reconversion des espaces productifs est largement induite par des forces externes, des facteurs endogènes peuvent l'orienter, voire la maîtriser, à condition qu'ils agissent en symbiose et de concert. Pour cette raison, nous accordons une importance majeure à la mobilisation de la communauté locale. Nous posons l'hypothèse qu'à l'heure du partenariat et de la flexibilité dans le développement local (KLEIN, 1992) le facteur essentiel pour que les projets économiques aient des effets élargis, aussi bien pour les acteurs économiques que pour l'ensemble de la collectivité, est la mobilisation de la communauté locale elle-même.

Nous procéderons de la façon suivante. D'abord, nous préciserons le sens que nous accordons à la notion de reconversion dans le contexte particulier de Montréal, en la situant dans le cadre du passage du fordisme au post-fordisme et de l'adoption de modalités flexibles de développement³. Ensuite, nous analyserons les deux expé-

2. Nous utilisons la notion de compromis au sens de la théorie de la régulation. Voir BÉLANGER et LÉVESQUE (1991).

3. Au sujet de la transition du fordisme au post-fordisme, voir BOYER et DURAND (1993).

riences mentionnées ci-dessus, en mettant l'accent sur l'attitude des acteurs locaux à l'égard des enjeux de développement que soulèvent ces expériences et sur les rapports qui s'établissent dans les deux cas entre l'entreprise et le milieu local. La comparaison de ces deux expériences nous permettra de distinguer plusieurs types de flexibilité. Puis, nous tirerons certaines conclusions théoriques et pratiques de l'analyse, notamment en ce qui concerne la répercussion de la mobilisation sociale sur l'établissement d'une formule flexible structurante de régulation des conflits sociaux à l'échelle locale. Nous verrons ainsi que plus les intervenants dans le développement local sont diversifiés et plus ils sont représentatifs de l'ensemble de la communauté, plus les projets économiques promus risquent d'avoir des effets globaux et structurants.

*Reconversion productive et développement local flexible :
entre la globalisation et la localisation*

La reconversion économique des espaces géographiques est un processus qu'il convient d'analyser à plusieurs échelles, dans la mesure où elle affecte autant l'économie des États que la situation sociale des individus, en passant par la dynamique des régions, des villes et des quartiers. Tel que nous l'entendons, ce processus comprend l'ensemble des éléments qui contribuent à l'adaptation d'une collectivité géographique aux nouvelles conditions qu'impose le nouvel ordre économique international (DAYNACS, 1994). La reconversion n'est donc pas seulement un phénomène de nature productive; elle présente des facettes sociales, politiques et même culturelles. Elle concerne en fait les modalités les plus globales de régulation des rapports sociaux.

La mondialisation économique fait en sorte que les activités productives, y compris les services et les ressources technologiques, se relocalisent, ce qui contribue au déclin de certains territoires jadis centraux et à l'émergence de nouveaux espaces de production mieux adaptés aux exigences des firmes en expansion (STORPER et SCOPP, 1992; FISCHER, 1994, p. 63-80). Mais, en même temps, la flexibilité imposée par la concurrence accrue que provoque la mondialisation resserre les réseaux productifs localisés (BENKO et LIPIETZ, 1992). Ainsi, l'État voit érodée sa capacité d'orientation économique à cause d'un processus combiné de mondialisation et de localisation (BOYER, 1992), de centralisation et d'atomisation (AMIN et THRIFT, 1992), où la concentration financière coexiste avec une certaine décentralisation de la production. L'issue de ce bouleversement dépend de l'application de modalités de développement plus souples, moins standardisées et davantage adaptées aux collectivités locales (KLEIN, 1992).

Or, comme le montrent les travaux de LEBORGNE et LIPIETZ (1992), la flexibilité peut se construire par des voies différentes et divergentes. Globalement, selon ces auteurs, il faut distinguer la flexibilité offensive et la flexibilité défensive, la différence entre elles dépendant fondamentalement du rôle joué par la communauté dans

leur mise en œuvre. Dans les cas où les investissements et les projets sont portés uniquement par les grandes firmes externes et où les communautés locales ne peuvent que subir les effets de leurs investissements, il s'agit de flexibilité défensive. Par contre, là où les acteurs locaux s'associent aux projets de développement en utilisant des formules partenariales élargies, il s'agit de flexibilité offensive. Dans ce cas, ce ne sont pas uniquement les entreprises qui portent les projets, mais aussi les institutions publiques, les organisations corporatives et le mouvement associatif. Ces acteurs se confrontent en combinant leurs objectifs et en créant des milieux dynamiques susceptibles de concevoir des projets innovateurs et de les mettre à exécution.

Inspirés par des préoccupations de développement régional, nous nous situerons à une échelle méso-économique afin d'analyser l'évolution de Montréal et de ses composantes spatiales. Nous verrons que la compréhension du processus de reconversion diverge selon le lieu où on l'observe. Aussi, faudra-t-il garder à l'esprit la situation de l'agglomération urbaine dans son ensemble, et non seulement le phénomène tel qu'il se présente dans un quartier précis ou dans un secteur économique particulier.

À Montréal, il s'agit de la restructuration à la fois économique et sociale d'une agglomération qui, d'une part, connaît un recul par rapport au statut de métropole canadienne qu'elle arborait jadis, mais qui, d'autre part, concentre de plus en plus les ressources économiques et humaines de la province de Québec. Région qui, dans l'ensemble, «perd» à l'échelle canadienne, mais «gagne» à l'échelle québécoise⁴, Montréal se «désolidarise» de son espace politique environnant, pour se tourner vers les autres grandes agglomérations urbaines et s'insérer dans l'univers réticulaire auquel conduit la «métropolisation» du développement⁵.

Évidemment, le processus de reconversion en cours à Montréal — nous ne sommes pas en Amérique du Nord pour rien — n'est pas planifié. La ville de Montréal n'a de juridiction que sur une partie de l'agglomération urbaine, tout comme la Communauté urbaine qui, depuis sa création au tournant des années soixante, a été largement débordée. Malgré des tentatives récentes⁶, il n'existe à Montréal aucune instance administrative capable d'orienter et, encore moins, de planifier le développement de l'ensemble de l'agglomération. Mais, même s'il n'est pas planifié, le

4. Nous utilisons les expressions «région qui perd» et «région qui gagne» dans le sens que leur donnent BENKO et LIPIETZ (1992) dans *Les régions qui gagnent*, et qu'ont reprises plusieurs auteurs (voir CÔTÉ, KLEIN et PROULX, 1995). Le fait de combiner ces deux situations, conçues pour être exclusives, montre leur ambiguïté et met en évidence le besoin d'apporter des précisions au cadre théorique dont elles sont issues.

5. Comme le montrent SCOTT (1992) pour le cas étatsunien et SAVY et VELTZ (1993) pour le cas européen.

6. Parmi ces tentatives il faut signaler celle du Groupe de travail sur Montréal et sa région (1993).

processus n'est pas non plus spontané, car il résulte de l'action de promoteurs qui poursuivent des objectifs précis⁷.

Cette situation pose un des problèmes majeurs de la gestion territoriale, celui des objectifs et des stratégies de développement. Que faut-il privilégier, les objectifs des promoteurs économiques aux dépens des besoins des communautés en matière sociale, ou les objectifs de la communauté auxquels les promoteurs seraient appelés à se conformer? L'orthodoxie dominante ne considère que les actions qui créent la richesse (PORTER, 1995), ce qui ouvre le champ à la privatisation du développement et annule toute possibilité de soumettre les investissements privés à des objectifs sociaux. Il est alors possible de faire l'hypothèse que, faute d'un engagement plus actif de l'État et d'une capacité de planification plus efficace des institutions de pouvoir local, seule la communauté locale peut forcer les acteurs économiques et politiques externes à tenir compte de ses intérêts⁸.

*Le cas de Montréal : entre la primauté
de la firme externe et l'action motrice de la communauté*

Comme la plupart des agglomérations urbaines nord-américaines, celle de Montréal est affectée par l'étalement urbain, c'est-à-dire par la dispersion des fonctions autrefois regroupées autour du centre. Résultat d'un processus où plusieurs facteurs sont interreliés, les commerces, les industries, l'administration des services et les résidents quittent le centre de la ville pour des banlieues situées en périphérie. Plusieurs couronnes de villes périphériques accueillent ces fonctions, provoquant ainsi, ce qu'on appelle au Québec «l'effet du beigne»: les bords se gonflent aux dépens du centre et des espaces ruraux qui, eux, se vident. La concurrence est forte entre les banlieues, qui tentent d'attirer les activités délocalisées, et la ville centrale qui essaie de les retenir, ce qui accentue l'étalement et le rend chaotique.

L'étalement de l'habitat ne constitue pas un phénomène nouveau à Montréal. Au contraire, il est, en bonne partie, l'effet d'une économie productive qui, à travers des périodes pourtant fort distinctes, a toujours été associée à l'évolution des voies de transport.

Dans une première période, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'à la deuxième guerre, la construction de grandes infrastructures de transport ferroviaire et portuaire dote la ville de puissants facteurs de localisation industrielle et résidentielle, ce qui fait reculer les frontières de l'espace urbain. Par la suite, le chemin de fer est délaissé au profit de l'autoroute et du camionnage. Cela affecte le dynamisme des premiers quartiers industriels, tout en ouvrant la voie au développement

7. Pour un tableau assez complet de la situation montréalaise, voir REMIGGI et SÉNÉCAL (1992).

8. Pour plus de documentation sur cette hypothèse, à partir de l'analyse comparative de deux villages ruraux, voir DIONNE et KLEIN (1995).

de nouveaux secteurs, dont ceux de l'automobile, de l'aéronautique et des produits pharmaceutiques (ROBERT, 1994). Les nouvelles autoroutes ainsi que les espaces disponibles attirent les établissements rattachés à ces secteurs vers des périphéries chaque fois plus éloignées, ce qui contribue à la croissance des banlieues. Celles-ci se nourrissent de la population des quartiers centraux, qui s'y déplace pour bénéficier de l'accès à la propriété unifamiliale, et des surplus démographiques des espaces régionaux, qui se vident au profit de la métropole.

De son côté, la ville centrale, et notamment ses quartiers centraux, fait face au double processus de «dévitalisation économique» et de «désintégration sociale» qui la rendent particulièrement sensible aux effets des récessions et des crises économiques. Le chômage, le vieillissement de la population, l'exclusion, la diminution des revenus sont plus forts là qu'ailleurs, malgré la *gentrification* de certains quartiers centraux et les efforts des institutions municipales pour rénover les équipements et revitaliser certaines artères (CLOUTIER et HAMEL, 1991; LEWIS, 1991). Ainsi s'explique l'apparition dans ces quartiers, à la fin des années 1980, de corporations de développement local et communautaire (HAMEL, 1991; FONTAN, 1991; MORIN *et al.*, 1994).

La première mission de ces corporations est bien sûr la défense des populations touchées par la dévitalisation économique et leur réinsertion sur le marché du travail. Leurs premières actions prennent la forme de projets de création d'emplois et de formation instaurés avec l'aide de subventions gouvernementales (FAVREAU, 1989; LEMELIN et MORIN, 1991). Mais progressivement, elles adoptent des stratégies plus élaborées, pénétrant l'univers de l'investissement, en partenariat avec des institutions publiques, mais aussi des institutions et entreprises privées locales (FONTAN, 1994; FAVREAU, 1995). Ces corporations deviennent ainsi des acteurs dans des opérations de développement selon des formules de flexibilité offensive avec la participation du milieu (HAMEL, 1995; MORIN, 1995). Par contre, comme on le verra, les banlieues, moins bien pourvues en organisations communautaires, n'offrent pas de contreponds à l'action du capital privé et à l'action individuelle, ce qui les contraint à des formes de flexibilité défensive.

*La reconversion des usines Angus : un cas de flexibilité offensive*⁹

La croissance industrielle que Montréal a connue pendant les dernières décennies du XIX^e siècle et les premières du XX^e est largement redevable aux voies de transport et en particulier au chemin de fer. Sur les bords des voies ferrées, de véritables districts industriels ont vu le jour, d'abord dans l'Ouest, le long du Canal

9. Cette partie du travail s'inspire d'une démarche de recherche-action qu'a réalisée une équipe de chercheurs de l'Université du Québec à Montréal en collaboration avec la Société de développement Angus. La recherche a été menée entre les mois d'août 1994 et mai 1995 sous la direction de J.-M. FONTAN, J.-L. KLEIN, B. LÉVESQUE, V. VAN SCHENDEL et C. YACCARINI (voir Collectif CRISES-ANGUS, 1995).

Lachine et, ensuite, dans l'Est, où dès le début des années 1880, la voie du Canadien Pacifique a été l'élément structurant d'un important corridor industriel qui commence aux abords du port et qui pénètre dans l'île, poussant les marges de la ville en direction du nord (LINTEAU, 1992). Vers 1890, déjà près de 2 000 établissements manufacturiers s'y étaient installés et fournissaient de l'emploi à plus de 42 000 travailleurs. Ainsi, ce corridor faisait partie de ce qui fut une sorte de « Silicon Valley » de la fin du XIX^e siècle¹⁰, dont le dynamisme progressa pendant toute la première moitié du XX^e.

La voie du Canadien Pacifique a été non seulement un important facteur de développement industriel mais aussi un formidable déclencheur de l'urbanisation de secteurs demeurés jusqu'alors à l'écart de la ville. Toutefois, ces différents quartiers se sont développés sans organisation, au rythme de l'arrivée des nouveaux ouvriers originaires aussi bien des régions rurales que de l'extérieur du pays. En fait, c'était déjà une première forme d'étalement urbain. Forte densité, mixité entre les fonctions industrielle, commerciale et résidentielle, manque d'espaces verts et d'équipements de loisir, trame urbaine étriquée et complexe, trafic lourd intense, voilà les caractéristiques d'une zone qui s'est urbanisée avec la progression de l'industrie, formant des quartiers homogènes sur le plan social, mais fort disparates du point de vue de l'urbanisme.

Ce type d'organisation avait un sens lorsque le chemin de fer était effectivement l'élément moteur de l'économie locale. Aujourd'hui, alors que les industries n'utilisent plus le train et lui préfèrent le camion, il devient non fonctionnel et bloque les efforts de rénovation des différents acteurs sociaux. Bien que la voie soit encore utilisée et que plusieurs industries soient encore actives — le corridor emploie quelque 30 000 personnes, surtout dans le domaine du textile —, les nombreux équipements tels les cours de triage, les ateliers de réparation, les voies secondaires sont devenus inutiles. Aux abords du chemin de fer, les équipements lourds sont démantelés, ou sont sur le point de l'être, et de nombreuses usines ont quitté les lieux, laissant le secteur résidentiel, surtout les parties les plus proches de la voie, dans un état de désintégration. Le bilan est d'autant plus lourd que la plupart des terrains sont contaminés. La ville de Montréal considère l'ensemble comme une « zone de planification particulière », ce qui témoigne de l'inquiétude au sujet de cet espace.

Parmi les cas d'industries fermées, le plus important est sans doute celui des Usines Angus. En activité depuis 1904, celles-ci ont été innovatrices sur le double plan de la technologie et de la gestion de la force de travail. Typiquement fordistes, ces usines ont associé le taylorisme, le travail à la chaîne, les hauts salaires et les avantages personnels (équipements, loisirs, etc.), dans un processus qui n'a pas évité des conflits de travail épiques. Très productives et performantes pendant la première

10. Comme le souligne SÉNÉCAL (1991).

moitié du siècle, elles commencent à ralentir pendant les années 1960. Vouées à la fabrication et à la réparation de locomotives et de wagons, elles procurent du travail à un nombre d'employés qui varie entre 7 000 et 2 000 selon les périodes¹¹. En 1974, alors que s'amorce le démantèlement des différentes unités de production, elles n'emploient déjà plus que 1 000 personnes. L'éclatement se poursuit jusqu'à janvier 1992, moment de la fermeture complète et définitive du complexe.

La fermeture des usines Angus pose le problème de la reconversion du secteur et notamment du site sur lequel elles se trouvaient. Au départ, elles occupaient un terrain d'environ 100 hectares, ce qui était considérable compte tenu de sa situation proche du centre-ville et des principales voies d'accès. Mais déjà en 1974, le CP avait transféré la moitié de ce terrain à sa filiale Marathon, entreprise de gestion immobilière, qui proposait d'implanter un centre commercial de grande envergure et un secteur résidentiel destiné à une clientèle bien pourvue économiquement. En raison des conséquences que ce projet aurait eu sur le coût des loyers des résidents du secteur et sur la structure commerciale de ses principales artères, sa présentation en 1976 déclencha l'opposition immédiate aussi bien des résidents que des commerçants. Ces acteurs se mobilisèrent contre la filiale du CP pour faire avorter le projet qui impliquait la ville de Montréal et le gouvernement du Québec.

En 1982, après plus de six ans de pressions et à la suite d'un consensus entre les représentants du milieu local, la ville de Montréal et le gouvernement québécois, ces terrains ont été vendus à une société paramunicipale créée pour construire des logements sociaux¹².

Les citoyens, par l'intermédiaire du comité de logements, forcèrent cette société à tenir compte des besoins particuliers de la population du secteur. Ces pressions, aussi bien sur les nouveaux gestionnaires que sur les gouvernements municipal et provincial, aboutirent à l'obtention d'un accord stipulant que 40% des logements construits soient destinés aux personnes à faibles revenus, ce qui permit la construction d'un ensemble imposant de logements sociaux. Mais le problème refit surface en 1992 quand la fermeture de ce qui restait des usines Angus «libéra» encore près de 50 hectares de terrain.

Un débat oppose encore le CP et les acteurs locaux, représentés maintenant par la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Rosemont-Petite-Patrie, qui, depuis sa création en 1989, regroupe des représentants de divers secteurs socio-économiques (affaires, syndicats, milieu associatif, etc.). Le CP, propriétaire du site, dans le sillage de son projet antérieur, fait la promotion d'un développement de type multifonctionnel qui privilégierait les résidences et les grandes surfaces commerciales. Quant à la CDEC, dans ce qui pourrait être vu

11. À un moment, pendant la deuxième guerre, ce complexe occupait 12 000 personnes à la fabrication de matériel de guerre.

12. Il s'agit de la Société de développement des terrains des usines Angus (SOTAN).

comme un virage par rapport aux anciennes revendications des acteurs locaux, elle prône le maintien de la vocation industrielle du terrain. Ce débat coïncide avec la tenue des consultations sur le plan d'urbanisme de la ville en 1992 (tableau 1).

TABLEAU 1

Les acteurs et leurs options relatives à la reconversion d'Angus

Options	Acteurs	
	Canadien pacifique	Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie
Option principale	<ul style="list-style-type: none"> - mise en valeur multifonctionnelle - large proportion consacrée au résidentiel - implantation de commerces de grandes surfaces - faible proportion du territoire pour l'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en valeur uniquement industrielle - implantation d'un parc scientifique et technologique - expérimenter des options innovatrices
Options relatives au développement industriel	<ul style="list-style-type: none"> - pas viable à cause de l'attrait des parcs industriels de banlieues - surcapacité des espaces industriels de Montréal 	<ul style="list-style-type: none"> - besoin de créer des emplois proches des résidents - contrer l'étalement urbain - faire coïncider création d'emplois et besoins du milieu
Options relatives au développement résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> - meilleur potentiel de mise en valeur - développement du stock de logements - bonne situation par rapport aux principaux équipements de Montréal - implantation d'équipements récréatifs - mieux intégrer le site dans la trame urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> - pas de création d'emplois - pas de valeur ajoutée - effets multiplicateurs faibles - antérieurement, une partie du terrain a été l'objet du développement résidentiel
Options relatives à l'implantation de grandes surfaces commerciales	<ul style="list-style-type: none"> - consolidation des activités commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en danger des artères commerciales existantes - déstructuration du tissu social local

Devant l'évidence du refus de son option, le CP entreprend des négociations avec la CDEC sur l'avenir du site. La CDEC devient le fer de lance d'une vaste mobilisation du milieu visant à relancer la fonction industrielle. Les objectifs sont nombreux et divergents dans certains cas. Il existe cependant certaines constantes stratégiques dans les options que les acteurs locaux mettent de l'avant. La population doit récupérer le sentiment d'appartenance qu'elle a déjà eu; il faut combler les insuffisances d'un cadre de vie produit au rythme des besoins de l'industrie et implanter des équipements appropriés à la population (âgée); il importe de conserver la vo-

cation commerciale du secteur tout en assurant sa coexistence avec la fonction résidentielle.

La CDEC interprète le consensus local. Les acteurs économiques et sociaux entendent revaloriser le potentiel industriel du secteur. Ils insistent sur le besoin de créer des petites et moyennes entreprises, voire des entreprises artisanales, afin de procurer de l'emploi aux résidents. On refuse l'industrie lourde qui aurait comme résultat d'accentuer les problèmes de trafic et de pollution déjà existants.

La CDEC propose donc de relancer l'industrie du secteur en implantant un parc industriel sur le site des usines Angus : un parc rentable, dynamique, avec des industries motrices, mais qui bénéficie aux résidents du quartier. Cet espace deviendrait le moteur d'un système productif localisé. Mais il fallait d'abord acquérir le terrain qui appartenait toujours au CP et ensuite formuler un concept qui permettrait de le remettre en valeur. En mai 1994, la CDEC reçoit lors d'une assemblée publique, le mandat d'acquérir le terrain. Signe des temps, il n'y a pas de confrontation ouverte, comme lors des épisodes des années 1970, mais des négociations.

Les deux intervenants parviennent à une entente en septembre 1994 selon laquelle le CP cède à la CDEC pour dix millions de dollars la gestion de la moitié du terrain. L'autre moitié deviendrait résidentielle et serait mise en valeur par le CP lui-même. Entre les deux portions, il y aurait une zone tampon. Le CP s'engage à décontaminer le site, à installer les infrastructures manquantes telles que l'aqueduc et les égouts, et à prolonger une rue qui divisera les deux moitiés. Ces travaux se réaliseront avec l'appui financier du gouvernement fédéral. Le CP payera aussi les taxes foncières jusqu'au début des travaux de développement du parc.

La transaction se concrétise au mois de mars 1995 alors que la CDEC annonce publiquement l'acquisition du territoire et le début des travaux en vue d'y développer un parc d'entreprises spécialisées dans les technologies environnementales. Ce parc, où, selon les plans, convergeront des entreprises, des pourvoyeurs de services spécialisés et des institutions de formation, sera géré par la Société de développement Angus (SDA). Le financement de la transaction se ferait grâce à une fiducie foncière à laquelle participent les acteurs économiques locaux, dont les caisses populaires, des banques, Hydro-Québec, d'autres entreprises et la population du secteur.

Ainsi, la résistance des acteurs locaux à un projet qui selon eux déstructurerait le milieu et leur décision d'en promouvoir un autre qui aurait des effets multiplicateurs permanents sur le réseau d'entreprises locales et sur la population impose un partenariat communautaire dans lequel les représentants du milieu ont un rôle prééminent. Le projet Angus annonce ainsi une nouvelle dynamique de prise en charge du développement local. Bien que pour le moment cette expérience ne soit pas intégrée à une planification d'ensemble, elle risque de contribuer à son élaboration, aussi bien sur le plan économique, en ce qui concerne la filière de l'environnement, que sur le plan social, en ce qui a trait à la revitalisation d'un secteur important de la ville.

Ce projet, qui présente toutes les caractéristiques de la flexibilité offensive, fait face néanmoins à un double défi. Le premier réside dans la nécessité de mettre en place tous les éléments pour assurer que le parc de haute technologie environnementale ait un effet inducteur sur le milieu local en ce qui regarde par exemple la main-d'œuvre et les contrats de sous-traitance. Or ce problème est de taille, car la zone n'a pas de tradition dans ce type d'industrie. Le deuxième défi touche l'imbrication de ce projet dans la filière de l'industrie environnementale dont la portée déborde non seulement les limites du quartier, mais aussi celles de l'agglomération montréalaise. Ce projet de reconversion d'un quartier de la ville pourrait avoir un effet moteur sur la position de l'économie de la métropole dans le concert économique international.

Bois-Franc ou Bombardierland : un cas de flexibilité défensive¹³

Le cas de Bois-Franc se situe aux antipodes de celui d'Angus. Bois-Franc est le nom d'une ville nouvelle en construction, conçue pour reconverter le terrain d'un ancien aéroport aujourd'hui démantelé, propriété de Canadair, et donc de Bombardier, qui est devenue la société mère de cette entreprise depuis 1990. Ce terrain de 200 hectares est situé à Ville Saint-Laurent, municipalité de 75 000 habitants dans la proche banlieue industrielle de Montréal, qui s'est développée pendant ce que nous avons identifié précédemment comme la deuxième étape de l'industrialisation.

Ville Saint-Laurent connaît une croissance industrielle soutenue pendant les années 1950 et 1960, passant de 30 entreprises et 3 000 employés en 1950 à 260 entreprises et 23 000 employés en 1970 (MANZAGOL, 1972). Parmi ces entreprises, l'une des plus importantes est Canadair, un ensemble aéronautique créé pendant la deuxième guerre et qui, aujourd'hui, emploie 4 200 personnes. Favorisée par les nouvelles autoroutes, et bénéficiant de terrains disponibles en abondance, cette banlieue industrielle n'a pas cessé de se moderniser, constituant une zone de développement technologique de prestige que le projet Bois-Franc cherche à prolonger sur le plan résidentiel.

Désigné souvent comme «Bombardierland» dans les milieux journalistiques, ce projet est le résultat d'une initiative de Bombardier, entérinée par le pouvoir politique municipal. Lorsque la firme Bombardier a acquis Canadair, elle a hérité du terrain de l'aéroport de Cartierville. Grâce à l'expansion des banlieues, ce terrain s'est trouvé au carrefour d'un réseau de boulevards, d'autoroutes et de circuits de transport en commun, ce qui lui conférait une valeur stratégique du point de vue de l'accessibilité et en faisait un site idéal pour le développement domiciliaire.

13. Cette section s'inspire d'enquêtes réalisées par des étudiants de deuxième cycle en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal, sous la direction de J.-P. WAAUB, à l'automne 1994.

Bombardier entreprend alors la planification d'un projet domiciliaire d'envergure. Le plan directeur prévoit quatorze phases, dont la dernière devrait être complétée en 2005, au coût d'un milliard et demi de dollars canadiens. Ce projet, innovateur sur le plan urbanistique mais très conservateur sur le plan social, est, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation, sous la responsabilité unique de Bombardier qui contrôle l'ensemble des acteurs engagés dans sa réalisation. Elle fixe les normes de construction, attribue les différents contrats d'aménagement et de construction, choisit les promoteurs à qui elle revend les parcelles de terrain, présente à la ville les différents éléments du projet.

Bois-Franc devrait accueillir 8 000 résidences construites dans un environnement de prestige comprenant des édifices destinés aux services et aux affaires, des équipements de loisirs et des aménagements paysagers. Remarquons que la valeur du terrain est assez élevée. Ainsi, pour maximiser les retombées, le promoteur a élaboré un projet de densification urbaine destiné à une clientèle aisée. Les travaux sont déjà largement amorcés. Environ cinq cents résidences ont été construites et les aménagements correspondant à la première phase du projet sont achevés. Lorsque le projet sera complété, quelque 25 000 personnes, vraisemblablement de revenus moyens et élevés, habiteront ce nouvel ensemble urbain.

On prévoit de nombreux effets au projet. Il engendrera une demande de services supplémentaires dont l'ensemble de la collectivité de Ville Saint-Laurent devra assumer les coûts. Il paraît étrange que les habitants de cette ville ne se soient pas prononcés sur la question. Cela peut être dû au fait que les résidents n'ont pas été bien informés, qu'ils sont principalement locataires (63 %) et qu'une partie importante est d'immigration récente. Bombardier a donc eu toute la latitude nécessaire pour élaborer un projet qui visait uniquement la rentabilité à court terme pour le promoteur. Ville Saint-Laurent a répondu très positivement à cette initiative conformément à une pratique répandue parmi les municipalités : tout accepter pour augmenter l'assiette fiscale. Et la Communauté urbaine de Montréal, qui aurait pu aussi intervenir dans ce dossier — il faut rappeler qu'à Montréal, le marché domiciliaire est en baisse —, s'en est abstenue. Pourtant, la ville de Montréal est déjà aux prises avec un stock de 35 000 logements vides et, dans l'ensemble, une diminution de la valeur des résidences, comme dans les banlieues, ce qui affecte autant les propriétaires que les institutions municipales. Malgré tout, on continue à planifier des développements domiciliaires, comme celui de Bois-Franc, qui ne peuvent qu'aggraver la situation.

Par ailleurs, on note l'absence d'une quelconque représentation des locataires. À Montréal, la prévision d'une proportion d'habitations réservées aux couches de population à faibles revenus constitue toujours un enjeu majeur de tout développement immobilier d'envergure. Les comités de logement interviennent pour soulever ce problème, comme ils l'ont fait d'ailleurs dans le cas d'Angus. Il est donc étonnant qu'aucun groupe de citoyens de Ville Saint-Laurent ne soit intervenu dans ce cas. Pourtant, à quelques mètres de Bois-Franc, mais sur le territoire de la ville de Mon-

téal et non sur celui de Ville Saint-Laurent, on trouve un secteur habité presque exclusivement par des familles à faibles revenus. Cela montre que l'actuelle division administrative et l'absence d'un organisme supramunicipal investi de réels pouvoirs de planification favorisent les promoteurs aux dépens des résidents les plus démunis.

Un autre enjeu important dans un projet de cette nature est la sécurité du public en matière de santé environnementale. Le terrain d'un aéroport, surtout après avoir servi à une industrie manufacturière, n'a pu qu'être lourdement contaminé. Or, à ce chapitre, les études n'ont pas été dévoilées publiquement. Aucun groupe environnemental n'a examiné ce projet ni à cet égard ni à d'autres. Le promoteur a effectué certaines analyses de sols qu'il a transmises au ministère de l'Environnement du Québec, mais les données demeurent difficiles d'accès aux demandeurs externes qui désirent les consulter (tableau 2).

TABLEAU 2

Les acteurs et leurs options relatives à la reconversion de l'aéroport de Cartierville

Options	Acteurs	
	Bombardier	Ville Saint-Laurent
Options relatives à la rentabilité	- cherche la rentabilité à court terme d'un terrain de haute valeur foncière	- cherche l'augmentation de l'assiette fiscale
Options relatives à la nature des résidences	- mise sur un habitat densifié - attire une clientèle aisée - crée un ghetto urbain - ne tient aucun compte des logements sociaux	- demande le respect des règlements de zonage - approuve les divers projets présentés par le promoteur - cherche à développer une image de pôle technologique
Options relatives à l'environnement	- réalise des études d'impact mais celles-ci ne font pas l'objet d'une consultation élargie	- ne fait pas d'étude spécifique

Ce projet est donc le résultat d'une collaboration pleine et entière entre le promoteur et la municipalité dont le rôle a d'ailleurs été secondaire. Il a suffi au promoteur de se plier aux exigences des règlements d'urbanisme de la ville, pour que l'ensemble du projet soit accepté sans restrictions¹⁴. Cette situation amène un jour-

14. Les règlements d'urbanisme de Ville Saint-Laurent ne permettent pas une mixité de fonctions telle que l'aurait souhaité le promoteur qui voulait offrir un concept d'habitat nouveau du type des centres urbains «gentrifiés», c'est-à-dire comprenant des petits commerces de biens et services (fruiteries, boucheries, boulangeries, restaurants de quartier, galeries d'art...). Un compromis a abouti à la création d'un mini centre de service central.

naliste à établir une relation entre ce projet et les anciennes villes de compagnie du début du siècle¹⁵.

L'absence d'une participation élargie du milieu local ainsi que des institutions publiques et privées se fera sans doute sentir dans la suite du projet. Il y aura certes des conséquences pour l'ensemble du marché des résidences dans l'agglomération de Montréal. Se déclareront aussi des tensions sociales dues à la construction d'un ensemble immobilier structuré en ghetto. De plus, les nouveaux résidents ne tarderont pas à s'organiser, ce qu'ils font d'ailleurs déjà, pour se défendre contre les constructeurs qui, en difficulté économique, ne respectent pas tous les aspects des contrats de vente. Puis, conséquence plus globale, la reconversion de cet ancien terrain industriel à des fins résidentielles ne manquera pas de pousser encore plus l'industrie vers les marges de la ville en intensifiant l'étalement de l'agglomération. Projet de développement de type flexible mais défensif, Bois-Franc, dont le promoteur est pourtant une entreprise industrielle, ne contribuera en rien à insuffler l'entrepreneuriat tellement nécessaire à l'adaptation de l'ensemble de la région montréalaise au nouvel environnement économique.

*La flexibilité structurante et déstructurante :
vers le raffinement du modèle de développement local*

Les deux expériences étudiées montrent que le rôle joué par la communauté locale introduit, dans les projets de développement, des différences significatives qui obligent à raffiner le modèle de la flexibilité. Cela est important, car même lorsqu'elle agit en tant que partenaire des projets de développement, la communauté peut prendre des orientations différentes, selon le système d'acteurs qui la compose et les alliances de ceux-ci avec les acteurs exogènes.

L'étude effectuée nous permet de suggérer une modélisation des types de rapports susceptibles de s'établir dans des projets de développement entre les acteurs externes, telles les firmes externes, et les acteurs internes, soient-ils politiques, sociaux ou économiques. Cette modélisation est construite d'après deux axes. Le premier révèle le degré de participation du milieu (de faible à fort) et le second le type d'intérêts que défend la collectivité (de privés aux collectifs), ou encore le niveau de solidarité locale (de faible à forte).

Ce modèle met en lumière quatre modalités possibles de développement flexible :

- 1) Lorsque la participation locale est forte et que les intérêts collectifs de la communauté locale priment sur les intérêts individuels des acteurs exogènes et endogènes, le type de développement émergent relève d'une logique de flexibilité offensive structurante.

15. Voir GIRONNAY, Sophie (1994:16).

- 2) Lorsque le degré d'engagement chez les acteurs locaux est élevé mais que les intérêts défendus sont d'ordre individuel, le développement suit une modalité de flexibilité offensive déstructurante parce que génératrice d'exclus et de conflits qui affaiblissent la collectivité locale.
- 3) Lorsque la participation locale est faible, mais que les acteurs exogènes prennent en compte des intérêts collectifs locaux, le type de développement qui en découle peut être qualifié de flexibilité défensive structurante, mais là, la collectivité locale est façonnée par des intérêts extérieurs.
- 4) Lorsque le degré d'implication de la communauté locale est faible et se limite à la défense d'intérêts privés d'acteurs locaux qui profitent individuellement de la présence d'acteurs externes, on est en présence d'une situation de flexibilité défensive déstructurante.

La participation de la communauté locale à la mise en action de stratégies de développement flexible peut donc suivre plusieurs modalités qui varient entre deux extrêmes : se mobiliser afin d'orienter les forces du marché ou s'y soumettre. L'examen des cas d'Angus et de Bois-Franc, situés à l'extrême opposé l'un de l'autre, montre plus concrètement les différences entre l'une et l'autre modalité de développement flexible.

Une telle façon de poser le problème remet en question le discours économique sur le développement local. Il nous semble qu'une partie des récents écrits confondent développement local et développement localisé. Se référant tantôt aux districts industriels, tantôt encore aux milieux innovateurs et aux bassins technologiques, tantôt aux grappes productives et aux filières localisées, ce type de littérature laisse croire que le développement local constitue une réalité évaluable empiriquement à partir de paramètres de performance et de compétitivité similaires à ceux que l'on applique aux entreprises.

Nos conclusions diffèrent de ce point de vue. Nous soutenons plutôt que le développement local doit être vu comme une éthique de planification des actions pour la mise en valeur des ressources (VACHON, 1993 ; DUFOUR *et al.*, 1995), laquelle éthique privilégie la participation de la communauté elle-même aussi bien à l'élaboration qu'à la mise en application des projets qui concernent son avenir. En l'absence d'un rôle plus actif de l'État, seule la mobilisation de la communauté locale peut apporter un contrepoids aux promoteurs privés. Dans cette perspective, le développement local s'insère dans le grand paradigme du développement durable (WAAUB, 1991).

*

*

*

Certes, les anciennes pratiques de planification du développement sont révolues. L'action combinée de l'internationalisation et de la localisation de l'économie constitue des forces explosives et implosives de l'espace national et, par conséquent, des attributs économiques de l'État-nation. Les régions et localités sont ainsi renforcées et poussées à se structurer en réseaux interrégionaux et internationaux. Cette situation représente un défi de taille pour les acteurs locaux. Si la tendance est à la structuration d'espaces productifs susceptibles d'engendrer des externalités, donc des économies permettant aux entreprises de devenir plus compétitives, il revient aux acteurs locaux de voir à ce que la compétitivité de ces entreprises ne soit pas acquise aux dépens des communautés locales mais à leur profit. Il faut comprendre que ce sont les entreprises qui doivent être compétitives et non pas les milieux urbains et régionaux qui demeurent avant tout des collectivités constituées essentiellement d'êtres humains.

Les agglomérations urbaines, ainsi que les régions rurales d'ailleurs, doivent s'adapter aux nouvelles conditions de l'économie. Il y va souvent de leur survie. Mais cela ne signifie pas qu'il faille se fier uniquement aux forces du marché. Les pouvoirs publics, nationaux et locaux, peuvent orienter celles-ci, en s'appuyant sur la capacité de mobilisation des communautés locales. La situation observée à Montréal nous montre qu'au-delà des questions de production et de consommation, la reconversion d'une économie urbaine ou régionale nécessite un changement d'attitude de la part des acteurs sociaux, économiques et politiques. S'il est vrai que les comportements traditionnels de confrontation entre les entreprises, les institutions de pouvoir local et les mouvements sociaux changent et sont remplacés par des attitudes plus flexibles, il demeure que les grandes entreprises cherchent d'abord, et c'est compréhensible, leur propre profit à court terme. Il est important alors que le milieu socio-économique local joue le rôle de contrepoids à l'avidité des grands promoteurs. La participation de la communauté locale ne suffit pas; il faut que les acteurs locaux contribuent à l'identification des grands projets et qu'ils veillent à ce que ceux-ci soient favorables à l'épanouissement de la communauté.

Ni la flexibilité, ni la territorialisation de certains enjeux économiques n'indique que la solidarité entre les acteurs ait remplacé leurs intérêts de classe, souvent contradictoires, même lorsqu'ils partagent un territoire. Par contre, l'espace local est devenu une instance appropriée de négociation entre ces intérêts de classe. Encore faut-il que négociation il y ait et que la mobilisation du milieu local y force les autres acteurs. C'est ce que nous entendons par développement local structurant.

Or, si la mobilisation de la communauté se fait surtout à l'échelle microsociale, c'est-à-dire celle du territoire d'appartenance, il importe que les régions, urbaines et rurales, soient dotées d'instances de pouvoir efficaces afin justement que les intérêts des acteurs puissent se confronter et que leurs options divergentes puissent être régulées au profit de l'ensemble. En effet, il est urgent de réduire l'émiettement des compétences que produit la compétition entre les espaces (quartiers, municipalités)

pour attirer des investissements. L'action locale ne doit pas conduire au règne du plus fort.

Juan-Luis KLEIN

*Département de géographie,
Université du Québec à Montréal.*

Jean-Philippe WAAUB

*Département de géographie,
Université du Québec à Montréal.*

BIBLIOGRAPHIE

- AMIN, Ash et Nigel THRIFT, « Neo-Marshallian nodes in global networks », *International Journal of Urban and Regional Research*, 16, 4 : 571-587.
- ANDERSON, F.J., *Regional Economic Analysis. A Canadian Perspective*, Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1988.
- BOISVERT, Michel et Pierre HAMEL (dirs), *Redéploiement industriel et planification régionale*, Montréal, 1995 Université de Montréal, Faculté d'aménagement.
- BENKO, Georges et Alain LIPIETZ (dirs), *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.
- BÉLANGER, Paul-R. et Benoît LÉVESQUE, « La théorie de la régulation : du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, 17 : 17-51.
- BOISMENU, Gérard et Daniel DRACHE, « Une économie politique pour la compréhension de la crise et de ses enjeux », dans : G. BOISMENU et D. DRACHE (dirs), *Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne*, Montréal, Éditions du Méridien, 35-65.
- BOYER, Robert, « Les alternatives au fordisme. Des années 1980 au XXI^e siècle », dans : Georges BENKO et Alain LIPIETZ (dirs), *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.
- BOYER, Robert et Jean-P. DURAND, *L'après-fordisme*, Paris, Syros, 1993.
- CHESNAIS, François, *La mondialisation du capital*, Paris, Syros, 1994.
- CLOUTIER, Céline et Pierre HAMEL, « Les services urbains : le défi du partenariat pour le milieu communautaire », *Cahiers de géographie du Québec*, 35, 95 : 257-284.
- Collectif CRISE-ANGUS, *Systèmes locaux de production. Conditions de mise en place et stratégie d'implantation pour le développement du projet Angus*, Montréal, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal.

- CÔTÉ, Serge, Juan-Luis KLEIN et Marc-Urbain PROULX (dirs), *Et les régions qui perdent... ? Tendances et débats en développement régional*, Rimouski, Chicoutimi et Montréal, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement régional, de l'Est du Québec, Groupe de recherche et d'interventions régionales et Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal.
- DAYNACS, Michel, *Éléments pour une théorie économique des reconversions*, Toulouse, Laboratoire 1994 d'études et de recherche sur l'économie de la production (LEREP).
- DIONNE, Hugues et Juan-Luis KLEIN, « Les villages face à l'État : de la révolte territoriale au développement local », dans Alain-G. GAGNON et A. NOËL (dirs), *L'espace québécois*, Montréal, Québec / Amérique, 171-188.
- DUFOUR, Jules, Juan-Louis KLEIN, Marc-Urbain PROULX et Alex RADA (dirs), *L'éthique du développement*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'interventions régionales (GRIR).
- FAVREAU, Louis, « L'économie communautaire des quartiers populaires d'un grand centre urbain du 1989 Québec : le cas de Montréal », dans : Benoît LÉVESQUE, André JOYAL et Omer CHOUINARD (dirs), *L'autre économie : une économie alternative ?*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 277-296.
- FAVREAU, Louis, « Économie communautaire, mobilisation sociale et politiques publiques au Québec », 1995 dans Juan-Luis KLEIN et Benoît LÉVESQUE (dirs), *Contre l'exclusion : repenser l'économie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 175-186.
- FISCHER, André, *Industrie et espace géographique*, Paris, Masson.
1994
- FONTAN, Jean-Marc, *Les corporations de développement économique communautaire montréalaises. Du 1991 développement économique communautaire au développement local de l'économie*, Montréal, Université de Montréal. (Thèse de doctorat en sociologie.)
- FONTAN, Jean-Marc, « Le développement économique communautaire québécois : éléments de synthèse et 1994 point de vue critique », *Lien social et Politiques. Revue internationale d'action communautaire*, 32 : 115-125.
- GIRONNAY, Sophie, « Villes nouvelles au-dessus de tout soupçon », *La Presse*, 4 décembre, 16.
1994
- Groupe de travail sur Montréal et sa région, *Montréal, une ville région*.
1993
- HAMEL, Pierre, *Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais*, Montréal, 1991 Presses de l'Université de Montréal.
- HAMEL, Pierre, « Mouvements urbains et modernité : l'exemple montréalais », *Recherches sociographiques*, XXXVI, 2 : 279-305.
- KLEIN, Juan-Luis, « Partenariat et planification flexible du développement local », *Revue canadienne des 1992 sciences régionales*, XV, 3 : 491-505.
- KLEIN, Juan-Luis et Benoît LÉVESQUE (dirs), *Contre l'exclusion : repenser l'économie*, Sainte-Foy, 1995 Presses de l'Université du Québec.
- LACOURT, Claude, « La tectonique des territoires : entre intégration et éclatement », dans : C. DUPUY et 1993 J.-P. GILLY (dirs), *Industrie et territoires en France*, Paris, La documentation française, 173-181.

- LEBORGNE, Danièle et Alain LIPIETZ, « Flexibilité offensive, flexibilité défensive : deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques », dans : Georges BENKO et Alain LIPIETZ (dirs), *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses universitaires de France, 347-377.
- LEMELIN, André et Richard MORIN, « L'approche locale et communautaire au développement économique des zones défavorisées », *Cahiers de géographie du Québec*, 35, 95 : 285-306.
- LÉVESQUE, Benoît et Lucie MAGER, « L'institutionnalisation des nouvelles dynamiques de concertation locale et régionale au Québec : les acteurs sociaux à la recherche d'une stratégie gagnante », dans Alain-G. GAGNON et A. NÖEL (dirs), *L'espace québécois*, Montréal, Québec / Amérique, 135-170.
- LEWIS, Paul, « Partenariat public-privé et revitalisation des zones commerciales », *Cahiers de géographie du Québec*, 35, 95 : 415-426.
- LINTEAU, Paul-A., *Histoire de la ville de Montréal depuis la confédération*, Montréal, Boréal, 1992.
- MANZAGOL, Claude, « L'industrie manufacturière à Montréal », dans : L. BEAUREGARD (dir.), *Montréal*, 1972 Presses de l'Université de Montréal, 125-135.
- MORIN, Richard, Anne LATENDRESSE et Michel PARAZELLI, *Les corporations de développement économique communautaire en milieu urbain : l'expérience montréalaise*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'études urbaines et touristiques. (Études, matériaux et documents, 5.)
- MORIN, Richard, « Communautés territoriales et insertion socio-économique en milieu urbain », dans 1995 Juan-Luis KLEIN et Benoît LÉVESQUE (dirs), *Contre l'exclusion : repenser l'économie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 247-265.
- PORTER, Michael E., « The Competitive Advantage of the Inner City », *Harvard Business Review*, mai-juin, 1995 55-71.
- REMIGGI, Frank W. et Gilles SÉNÉCAL (dirs), *Montréal : tableaux d'un espace en transformation*, Montréal, ACFAS. (Les cahiers scientifiques.)
- ROBERT, Jean-C., *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global et Libre expression, 1994.
- SAVY, Michel et Pierre VELTZ, *Les nouveaux espaces de l'entreprise*, Paris, Datar et Éditions de l'Aube, 1993.
- SCOTT, Allen, « L'économie métropolitaine : organisation industrielle et croissance urbaine », dans : Georges BENKO et Alain LIPIETZ (dirs), *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses universitaires de France, 103-120.
- SÉNÉCAL, Gilles, « Systèmes d'espaces, systèmes d'acteur : le cas de la Pointe Saint-Charles », dans : Frank 1992 W. REMIGGI et Gilles SÉNÉCAL (dirs), *Montréal : tableaux d'un espace en transformation*, Montréal, ACFAS, Les cahiers scientifiques, 155-169.
- STORPER, Michael et Allen SCOTT, « Le développement régional reconsidéré », *Espaces et sociétés*, 66 : 1992 7-38.
- VACHON, Bernard, *Le développement local, théorie et pratique*, Montréal, Gaëtan Morin, 1993.
- WAAUB, Jean-Philippe, « Croissance économique et développement durable : vers un nouveau paradigme 1991 du développement », dans : José PRADES et al. (dirs), *Environnement et développement. Questions éthiques et problèmes socio-politiques*, Montréal, Fides, 47-72.